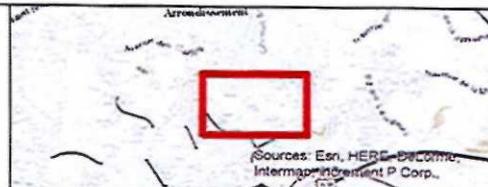


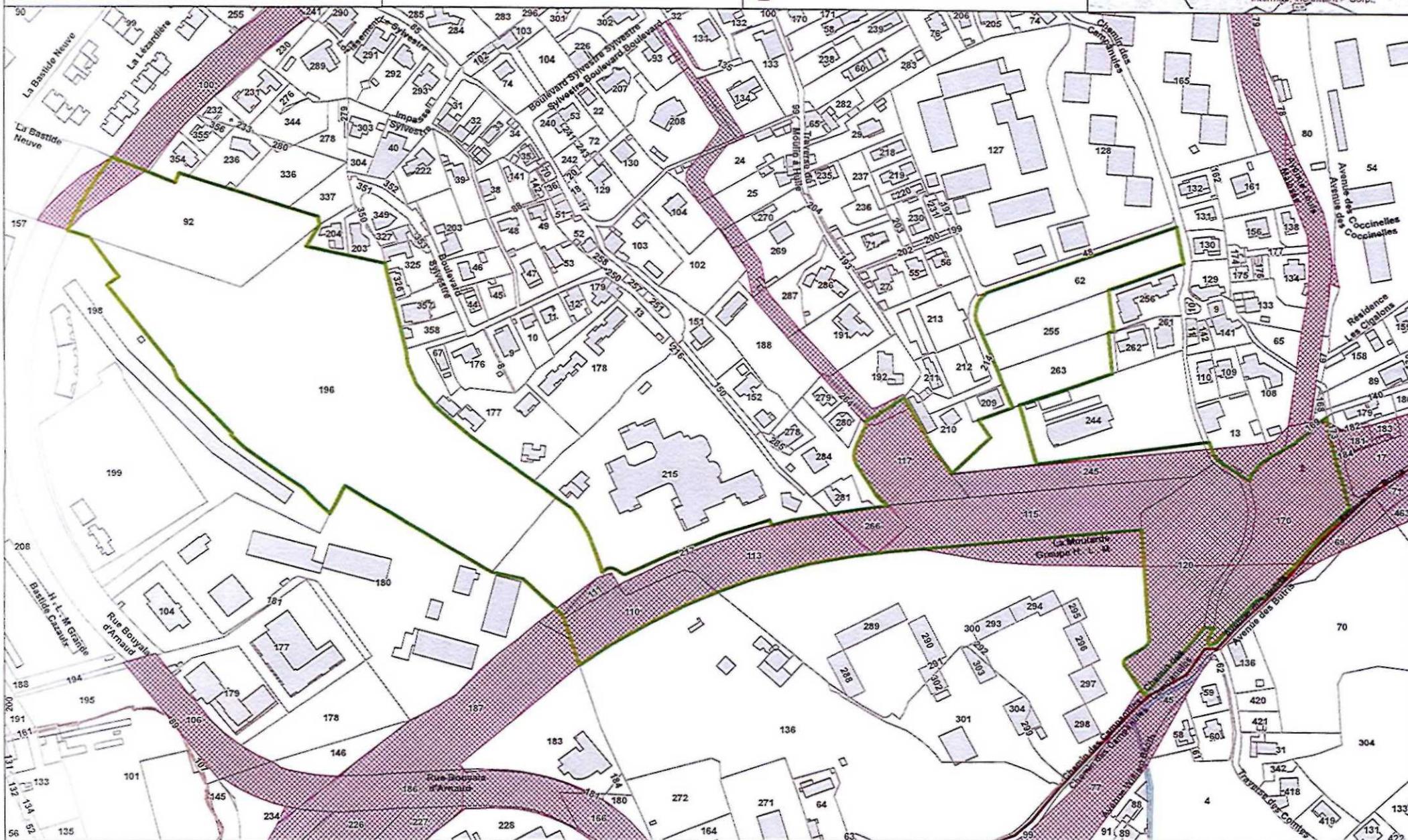


Périmètre du Projet Urbain Partenarial de la Mirabelle

- Périmètre du PUP
- Hydrographie
- Emplacement réservé pour voie
- Bâti dur
- Parcellaire
- Bâti léger
- Limite de commune



Sources: Esn, HERC-Become,
Intermunicipalité P Corp.



PUP DE LA MIRABELLE



PROGRAMME DES TRAVAUX DES OUVRAGES PUBLICS

SOMMAIRE

1 Programme détaillé des travaux	3
2 Plan de localisation de la voie	6

1- Programme détaillé des travaux

Les travaux consistent en la réalisation :

- D'une voie de circulation en double sens 1x2 voies inscrite au PLU ;
- D'une aire de retournement pompiers en bout de voie ;
- D'un trottoir piétonnier de chaque côté ;
- D'une bande de stationnement en parallèle de chaque côté des ensembles immobiliers ;
- D'une bande cyclable parallèle au trottoir ;
- De la plantation d'arbres d'ombrage ;
- Du maintien des accès et cheminements piétons existants aux ensembles immobiliers et espaces publics ;
- Du raccordement à l'Avenue William Booth
- Du réseau d'eau potable ;
- Du réseau d'assainissement ;
- Du réseau d'eau pluviale ;
- De l'éclairage public ;
- Du réseau ErDF ;
- Du réseau Télécom.

Voies de circulation et stationnement :

La chaussée principale de circulation des véhicules, sera composée d'une voie à double sens, de 2x3m de large, traitée en enrobés.

La voie d'accès se raccordera sur l'Avenue William Booth, au droit de l'actuel raccordement au chemin des Campanules.

De la même façon, l'intersection de la nouvelle voie avec la voie d'accès actuelle au foyer d'accueil médicalisé « Les Violettes » traversant la résidence « La Moularde », sera intégrée à l'aménagement.

Afin d'éviter le stationnement abusif en dehors des emplacements dédiés, des potelets seront implantés en limite de voie.

La fonctionnalité de cette voie restant l'accès et la desserte d'ensembles immobiliers et d'un foyer d'accueil médicalisé, son aménagement pourra suivre le modèle d'une zone « 30 km/h », avec passages piétons traversant surélevés.

Dimensionnement :

Cette chaussée sera dimensionnée selon les hypothèses suivantes de circulation :

- Nouveaux programmes immobiliers : 350 logements, soit 700 véhicules jours ;
- Foyer d'accueil médicalisé : 50 véhicules jour (dont livraison et entretien)
- Résidence « La Moularde » (accès secondaire), soit 300 véhicules par jour ;

Trottoir et accès piétonniers :

La nouvelle voie d'accès et ses stationnements sont bordés, de part et d'autre, par des trottoirs piétonniers.

Tous les accès et cheminements piétons existants seront maintenus et aménagés.

Voie cyclable et aménagements paysagers

Afin de favoriser les modes de déplacements doux, une bande cyclable sera aménagée sur toute la longueur de la voie. Dans un objectif de sécurisation et d'attractivité, cette bande cyclable sera isolée de la voie de circulation, et consistera en un aménagement mixte piétons/cycles.

Les réseaux divers

Eaux pluviales :

La voie aménagée collectera les eaux pluviales récupérées sur son emprise au moyen d'avaloirs. Ces eaux seront traitées qualitativement par un séparateur à hydrocarbures, puis quantitativement dans un bassin de rétention.

Ce bassin de rétention sera de type paysager à ciel ouvert, avec berges confortées par des enrochements.

Les réseaux EP de la voie seront dimensionnés, en tenant compte d'une éventuelle urbanisation ultérieure.

Les eaux pluviales ruisselant en amont de la voie d'accès seront captées dans un fossé enherbé et rejoignant directement les fossés existants.

Les fossés existants devant être franchis par la voie d'accès seront busés au moyen de cadre.

Eaux usées :

La création de cette voie d'accès sera l'occasion de libérer l'emprise des parcelles cadastrées section H n°117 et n°245, en vue d'une urbanisation éventuelle ultérieure.

Eau potable :

Les réseaux d'eau potable prévus sur le tracé de la nouvelle voie d'accès seront dimensionnés dans l'objectif de :

- L'installation de poteaux incendie le long de cette voie, jusqu'à l'aire de retournement pompier située à son extrémité ;
- Assurer l'adduction d'eau potable des parcelles cadastrées section H n°117, n°196 et n°245, en vue d'une urbanisation ;
- Assurer l'arrosage des plantations réalisées le long de cette voie.

ERDF :

L'aménagement de la voie prévoira la mise en place des réseaux ERDF HTA en vue d'une urbanisation des parcelles cadastrées section H n°117, n°196 et n°245.

L'aménagement prévoira, en limite de voie, la préparation de plateformes pour l'installation ultérieure, selon besoin, de postes de transformation préfabriqués.

GRDF :

Il n'est pas prévu de réseaux GRDF sur cet aménagement.

Télécommunications :

L'aménagement de la voie prévoira la mise en place d'une infrastructure de réseaux Télécommunications en vue d'une urbanisation des parcelles cadastrées section H n°117, n°196 et n°245.

Eclairage Public :

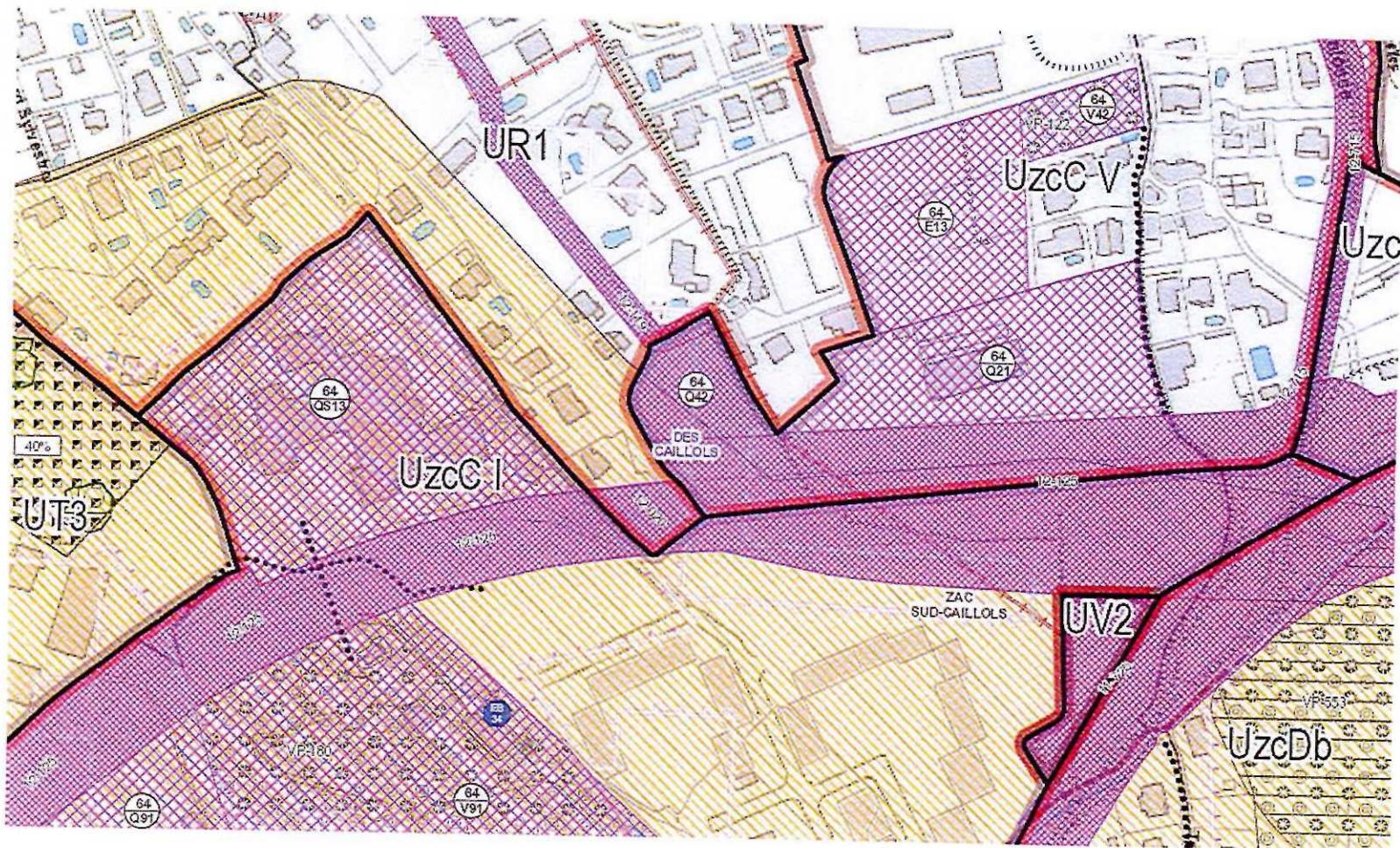
L'éclairage public de la nouvelle voie d'accès sera assuré par des candélabres de 7 mètres de haut.

Investigations complémentaires

Les investigations complémentaires suivantes seront nécessaires à la poursuite des études :

- Compléments de levés topographiques d'état des lieux ;
- Etudes géotechnique G2
- Etude de circulation et de mobilité
- Enquête concessionnaires d'extension de réseaux.

EMPLACEMENTS RESERVES



PROFIL DE LA VOIE (en bleu)

